



Fédération Française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

Siège social : 07 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS

Secrétariat général : 67 rue d'Hirson 59 186 ANOR

Procès verbal du Conseil d'Administration du 19 août 2021

Présents : Séverine BARBOSA (*trésorière adjointe*), Samuel BOUCHER (*président*), Patrick CHAUVELOT (*administrateur*), Chantal LECOCQ (*trésorière*), Eddy MAYEUR (*vice-président/secrétaire*), Patrice MORGALLET (*administrateur*).

Excusé : Philippe ROYER (*administrateur*).

Absents : Nicolas LEROUX (*administrateur*), Carolle SAYAGH (*secrétaire adjointe*).

Le président ouvre la séance à 20h10. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et les remercie pour leur participation à cette réunion estivale.

1- Participation de la F.A.E.C. aux activités de la S.C.A.F

Il est fait un rappel du contexte financier dans lequel évolue la F.A.E.C. depuis l'instauration du schéma de financement instauré par la S.C.A.F.-Confédération il y a quelques années. Malgré plusieurs courriers d'alertes et de relances envoyés au Président HARTER, il se pose toujours et très régulièrement la question de la poursuite de notre participation aux activités de la S.C.A.F.-Confédération. Le système de financement actuel engendre une perte financière importante pour notre Fédération et nous amène à une situation délicate qui nous freine considérablement dans le développement de nos activités.

A noter que la S.N.C. a déjà quitté l'entité mère de notre mouvement et que la F.F.C. rencontre des problématiques similaires aux nôtres (avec cependant plus d'adhérents).

- ➔ Le conseil d'administration décide de prolonger sa participation aux activités de la S.C.A.F.-Confédération dans l'espoir d'une évolution prochaine ; notamment liée aux élections qui devraient élire le nouveau conseil d'administration de la Centrale.

Un second questionnement se pose également depuis peu : la S.C.A.F.-Confédération réclame à la F.A.E.C. une cotisation de 2€ par membre des associations adhérentes. Cela nous est techniquement impossible compte-tenu du montant des cotisations versées par nos associations adhérentes (35€ pour 2021). Nous sommes d'autant plus surpris que le versement de cette somme n'existait pas dans le projet initial de financement de l'aviculture française.

- ➔ Samuel, qui assiste bientôt au CA de la S.C.A.F.-Confédération posera la question en vue d'éclaircir la situation.

2- Identification des cobayes

Le dossier avance doucement et s'avère plus difficile que prévu. Après de nombreuses relances, le Ministère a pu être contacté. Il nous indique qu'aucune identification officielle n'est prévue par les textes de loi pour les espèces qui nous concernent (cobayes, lapins, pigeons et volailles) et qu'aucune association n'est à ce jour mandatée pour garantir leurs identifications; pas même la S.C.A.F.-Confédération. Partant de ce postulat, il semble nous être possible d'instaurer l'identification de notre choix.

Cependant et s'agissant de puces électroniques, il nous faut également l'accord du Conseil de l'Ordre des Vétérinaires. Samuel s'est rapproché du Conseil de l'Ordre qui nous confirme que la pose de puces relève d'un acte médical qui doit être réalisé par un vétérinaire. En revanche, dans certains cas et sous certaines conditions, il serait peut-être possible pour chaque éleveur d'identifier ses animaux. Deux conditions semblent requises :

- Que l'éleveur n'identifie que ses propres animaux

- Qu'il ait suivi une formation pour pouvoir réaliser cet acte.
- ➔ Afin d'avancer sur cette piste, le conseil d'administration va travailler sur un cahier des charges et un contenu pédagogique qui seront soumis au Ministère, ainsi qu'à l'Ordre des vétérinaires. A voir si l'approche sera acceptée.

3- Prochaine Nationale

La 2nde Nationale F.A.E.C. doit se dérouler à EBREUIL. Après un premier report liée à la crise sanitaire, le CA souhaite savoir si les organisateurs maintiennent, ou non, l'exposition cette année. Après un an et demi de quasi inactivité, le Président espère une reprise en douceur de nos activités afin de remotiver les éleveurs. Une version, même allégée, serait la bienvenue.

Pour le moment, les dates des 23 et 24 octobre sont maintenues par le CCF-poils longs mais les organisateurs sont encore hésitants au vue de l'évolution de la situation sanitaire. Il se pose entre autre les questions liées aux modalités d'organisation (nombre de personnes, contrôle du pass sanitaire, organisation sur un ou deux jours, etc.).

- ➔ Séverine va faire un point avec Nicolas et reviendra prochainement vers nous.

4- Points divers

a) Point sur les associations membres

A ce jour seul le CCF-poils longs a réglé sa cotisation. Le CCF-UFA rencontre des difficultés et manque de bénévoles dans son conseil d'administration. Il en est de même pour le CCNF. L'ANEC n'a pas encore réglé mais devrait le faire sous peu (cobayes à dessins).

- ➔ Une relance va être faite par Chantal.

b) Assemblée générale

La dernière assemblée générale annuelle n'a pas encore été planifiée. Il nous semble plus agréable et convivial de la prévoir en présentiel sur le temps de la Nationale F.A.E.C.

- ➔ Eddy va prendre contact avec les organisateurs afin de réserver une salle.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h40

Le 19 août 2021,

**Le président
Samuel BOUCHER**

**Le secrétaire
Eddy MAYEUR**